

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 88 (1959)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Commémoration de la bataille de Morat : 22 juin 1476  
**Autor:** Pfulg, Gérard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040513>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Commémoration de la bataille de Morat

22 juin 1476 <sup>1</sup>

*Messeigneurs,  
Messieurs les membres du Haut Conseil d'Etat,  
Messieurs les membres des autorités civiles,  
Messieurs les délégués de Morat,  
Messieurs les représentants de l'Armée,  
Messieurs les représentants de l'Université,  
Mes bien chers frères,*

Depuis bientôt cinq siècles, Fribourg célèbre, chaque année à pareille date, dans l'honneur et la dignité, l'anniversaire de la bataille de Morat, l'une des victoires les plus éclatantes de notre passé national.

Il convient, en effet, de rappeler aux générations qui se succèdent la mémoire de ceux qui ont vaillamment combattu ou qui sont tombés au champ d'honneur, en accomplissant leur devoir de soldat.

Et dans cet office religieux, ainsi que le faisaient jadis les Confédérés au lendemain des batailles, nous associerons à notre souvenir et à nos prières ceux-là mêmes qui furent les ennemis de nos ancêtres.

\*

Permettez-moi d'abord, mes bien chers frères, d'évoquer dans ses grandes lignes le haut fait d'armes qui nous vaut d'être rassemblés aujourd'hui en cette cathédrale et d'exposer, ensuite brièvement, la doctrine chrétienne du patriotisme.

Les péripéties, les protagonistes de la lutte de 1476 nous sont connus par le témoignage de plusieurs contemporains.

Le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, était un homme pieux, honnête, ami des arts, mais dévoré d'ambition. Il entretenait, à Dijon, sa résidence habituelle, une cour fastueuse et passait pour avoir l'armée la plus redoutable de toute l'Europe.

Ses possessions héréditaires comprenaient : les Pays-Bas, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne et la Franche-Comté. Plus puissant que le roi de France, son suzerain, il espérait, en outre, acquérir la Provence.

Il ambitionnait de fondre en un seul bloc ses domaines faits de pièces et de morceaux, de relier directement la Bourgogne aux Pays-Bas.

On lui prêtait même l'ambition de s'emparer des cols alpins et du

<sup>1</sup> Sur la demande de plusieurs personnes, nous avons le plaisir de publier ici l'allocution prononcée en la cathédrale Saint-Nicolas à Fribourg, le dimanche 21 juin 1959, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Morat.

nord de l'Italie. Il serait devenu le maître d'un Etat colossal, ouvert à la fois sur la mer du Nord et sur la Méditerranée.

Mais il ne pouvait tolérer, sur le flanc de ce grand Etat que sa forme allongée rendait vulnérable, facile à couper en deux, une ligue de cantons souverains dont il n'était pas sûr. C'est pourquoi il n'hésita pas à engager la lutte avec les Suisses, la plus formidable puissance militaire de l'époque. Entre la Confédération et le Duc, c'était vraiment un duel à mort, car c'était une lutte pour l'existence.

Les Confédérés virent avec inquiétude le duc de Bourgogne recevoir en gage de Sigismond d'Autriche, auquel il avait prêté une grosse somme d'argent, l'Alsace, la Forêt-Noire et le Fricktal.

La Bourgogne touchait à plusieurs cantons ; elle était amie de la Savoie et de Milan ; ses alliés encerclaient la Confédération et menaçaient de l'étouffer. Il fallait se dégager de l'étreinte avant qu'il ne soit trop tard.

Voilà pourquoi au début de novembre 1474, les Suisses s'en allèrent guerroyer en Franche-Comté : 16 villes et 43 châteaux furent pris ou livrés aux flammes.

L'année suivante, ils firent campagne dans le pays de Vaud qui appartenait à la Savoie, alliée de la Bourgogne.

Répondant à ces provocations, au printemps 1476, Charles le Téméraire descendit, à son tour, au pays de Vaud où il ne subsistait qu'une garnison bernoise à Grandson pour y défendre la forteresse. Après dix jours de siège, il s'en empara.

Et tout le monde connaît l'issue de la bataille qui se déroula dans les environs et qui fut une cuisante humiliation pour le Téméraire.

Loin d'apaiser la fureur du Prince, la défaite de Grandson attisa en lui le désir de la vengeance. Des renforts lui parvinrent d'Italie et de Bourgogne. Il reconstitua une armée dans le voisinage de Lausanne.

Vers la fin mai, le grand-duc d'Occident s'ébranla en direction de Berne, à la tête de 30 000 combattants. Après avoir hésité sur la route à prendre, il jeta son dévolu sur Morat, que défendait une garnison de 2000 soldats bernois et fribourgeois, aux ordres d'Adrien de Boubenberg et de Guillaume d'Affry.

La résistance de la place permit aux Confédérés d'accourir et de rassembler, non loin de Cressier, le 21 juin, une armée de 25 000 hommes.

Le lendemain – c'était la fête des Dix mille martyrs – eut lieu la bataille. Depuis le matin, il pleuvait à torrents. Après des heures d'expectative, les Bourguignons, trempés jusqu'aux os, pensant que le combat n'aurait pas lieu, s'étaient retirés sous leurs tentes.

Et voilà que vers midi débouche de la forêt l'avant-garde suisse, formée par les contingents de Berne, de Fribourg et de Schwyz, soit 3000 lansquenets, sous le commandement d'Hans de Hallwyl et d'Hans Waldmann.

Face à l'ennemi, les soldats plient le genou et récitent pieusement sept *Pater* et sept *Ave*. Puis en rangs serrés, bannières au vent, ils se lancent à l'attaque.

Les canons et les couleuvrines de l'avant-poste ennemi déversent sur eux une grêle de projectiles. Mais soudain, les Schwyzois découvrent un passage dépourvu de sentinelles ; ils s'y engagent, prennent l'ennemi à revers, le bousculent et, finalement, c'est l'armée entière qui est en déroute.

Le Duc réussit tout juste à s'enfuir. Son armée, coincée comme dans un étau, entre la garnison de Morat, les troupes confédérées et le lac, fut taillée en pièces. Plus de 10 000 morts gisaient sur le champ de bataille.

La victoire de Morat fut considérée par nos ancêtres comme une faveur divine, *divina opitulante clementia*, dit la chronique.

Ils avaient prié tous ensemble avant de combattre ; ils s'agenouillèrent tous ensemble encore après la bataille et, les bras en croix, suivant leur coutume, ils offrirent à Dieu l'hommage de leur reconnaissance.

L'heureuse nouvelle se répandit en un clin d'œil à travers tout le pays ; des messagers la portèrent jusqu'au fond des vallées les plus lointaines et les cloches des églises allègrement la chantèrent, tandis que, de toutes parts, des processions enthousiastes faisaient monter vers Dieu des hymnes d'action de grâces.

1. Le but principal des hostilités qui était d'empêcher la Bourgogne de devenir une grande puissance était réalisé. D'ailleurs, le Duc allait voir sa fortune s'évanouir quelques jours après sous les murs de Nancy.

2. Si elles n'avaient pas délivré les Suisses de tout ennemi, les victoires de Grandson et de Morat leur valurent, en revanche, un butin considérable, une renommée militaire européenne et divers territoires d'ailleurs peu étendus. Pour un demi-siècle, la Confédération allait jouer le rôle d'une grande puissance.

Le prestige dont jouissaient alors les Confédérés, en Europe, est clairement exprimé par l'alliance que leur proposa, en 1479, le roi de Hongrie, Mathias Corvin.

3. Les guerres de Bourgogne ont rendu possible l'entrée de Fribourg et de Soleure dans l'alliance confédérale.

En dépit des contestations qui surgirent au moment du partage du butin, elles contribuèrent à fortifier le sentiment national, car elles avaient intéressé à une entreprise de grande envergure aussi bien la Suisse centrale que Zurich, Saint-Gall, Neuchâtel ou le Valais. Les uns et les autres n'oublièrent jamais qu'ils avaient combattu ensemble à Morat et les liens de solidarité qui unissaient les membres de la Confédération en furent grandement renforcés.

\*

Les événements qui se déroulèrent en ce jour mémorable du 22 juin 1476 nous invitent, bien chers frères, à réfléchir sur les sentiments qui doivent nous animer à l'égard de notre pays.

Au dire des théologiens, la vertu chrétienne de patriotisme nous impose des obligations qui peuvent se réduire à trois.

*Notre premier devoir* est de lui témoigner un amour de préférence, de prédilection. L'amour de la patrie est le prolongement de celui que nous devons à nos parents et à nos proches. Il est, par sa nature, plus profond, plus intime, plus sincère que celui que nous accordons aux étrangers.

Il ne saurait, néanmoins, se ramener à une inclination purement sentimentale, instinctive. Ce doit être un mouvement raisonnable, élevé qui nous engage à considérer d'abord l'âme de la patrie, c'est-à-dire les valeurs spirituelles qu'elle renferme, et ensuite seulement son corps, c'est-à-dire ses valeurs matérielles. Agir autrement serait déraisonnable et contraire aux impératifs de la morale.

Nous ne croyons pas, pour autant, que notre petite patrie soit en elle-même meilleure et plus parfaite que les autres ; mais nous croyons qu'elle est la meilleure pour nous, car aucune autre ne nous a fait autant de bien et envers aucune autre nous n'avons contracté autant de dettes. Jamais nous ne pourrions payer suffisamment ce que nous devons aux parents qui nous ont donné l'existence et au coin de terre où nous sommes nés et où nous avons reçu notre éducation.

Toutefois, l'amour envers sa patrie n'exclut ni l'amour, ni l'estime des autres patries ; il l'exige plutôt, car aucun peuple ne peut vivre convenablement et facilement s'il est replié sur soi-même, isolé des autres, surtout de ses voisins.

L'amour que nous témoignons aux lieux qui nous ont vu naître doit s'agrandir et se dilater en faveur de communautés plus vastes, à proportion même des bienfaits, tant spirituels que matériels, de plus en plus insignes, que ces dernières nous dispensent.

C'est pourquoi un amour exclusif à l'égard de son pays serait, en réalité, antipatriotique. Ce fait est particulièrement digne d'être souligné, en un temps où la notion de patrie, pour les Occidentaux, est en passe de s'élargir aux dimensions de l'Europe.

*Le second devoir* consiste à collaborer avec persévérance, en vue de la conservation et, autant que faire se peut, de l'amélioration de la patrie.

L'amour de notre pays ne saurait être purement théorique, il doit se traduire dans les faits. Tous les fils de la patrie ont à poursuivre le bien commun dans la mesure de leurs possibilités, avec des moyens adaptés à leurs talents et à leur situation, et selon des modes divers.

A vrai dire, le penseur, le savant, l'artiste, et plus encore le saint, font davantage pour leur patrie en l'élevant à une grande hauteur spirituelle que tous les hommes d'affaires et les travailleurs manuels, dans leur souci de procurer des richesses et d'acquérir la puissance matérielle.

C'est dans le labeur calme, ordonné et silencieux, le renoncement à l'amour-propre, à l'appât de l'argent et des plaisirs que se maintiennent et grandissent les valeurs authentiques de la patrie.

On cite le mot admirable d'un curé de campagne du XVIII<sup>e</sup> siècle, inscrivant sur le registre des décès, en face d'un nom : « Celui-là est vraiment mort pour la patrie. » Il s'agissait d'un homme qui, lors d'une épidémie, avait succombé au chevet des malades. Rien ne symbolise mieux à quel point le patriotisme véritable est abnégation et générosité.

Comme le disait Mgr Besson, « afin de promouvoir la grandeur, la force, la prospérité de la patrie, il faut être soi-même vertueux, au sens traditionnel du terme.

Avant de prôner la morale civique, on doit songer à la morale familiale, à la morale individuelle. Un peuple n'est sain moralement que dans la mesure où ceux qui le composent, au moins la plupart d'entre eux, sont moralement sains ».

*Le troisième devoir* c'est de porter l'amour jusqu'au sacrifice de sa propre vie et à celui de tous ses biens pour le salut de la patrie, lorsque les circonstances l'exigent, c'est-à-dire quand son honneur, son indépendance et son intégrité sont en jeu.

Le poète grec Homère est l'auteur de cette noble sentence : « Il est doux et beau de mourir pour que la patrie soit sauvée, même si l'on devait sacrifier son époux, ses enfants, sa maison et ses biens. » A cette pensée fait écho l'aphorisme du poète latin (Horace) : *Dulce et decorum est pro patria mori*, il est beau et doux de mourir pour sa patrie. Et le Pape Léon XIII affirme expressément que c'est une obligation de la loi naturelle : « L'amour de prédilection va jusqu'au sacrifice de sa vie pour la patrie où nous sommes nés et où nous avons été éduqués (Encyclique *Sapientiae christianae*).

Sans doute, un tel héroïsme n'est-il pas demandé à chacun ! Mais nous devons avoir la fierté d'appartenir à notre pays, de connaître son passé ; nous devons avoir l'ambition de faire aussi bien et mieux que nos ancêtres, nous devons nous tenir prêts à affronter les pires épreuves, y compris celle du sacrifice suprême.

Un pays dont les jeunes gens, les hommes faits, tous ceux qui ont la capacité de servir, ne seraient pas animés d'un esprit patriotique agissant, risque fort, en présence d'un ennemi qui aurait conservé ces valeurs, de voir ses armées bousculées et réduites à l'impuissance, en dépit de l'équipement matériel le plus perfectionné.

Mes bien chers frères, si du haut de cette chaire nous avons évoqué la source profonde et les exigences du patriotisme chrétien, si nous avons accordé quelque développement au récit de la journée sanglante de Morat, ce n'est certes pas afin de hisser au premier rang de nos préoccupations des scènes de cruauté et de violence.

Mais tant que nous aurons besoin d'une armée pour nous prémunir contre toute agression venant de l'extérieur, et, cas échéant, pour assurer l'ordre à l'intérieur de nos frontières, les leçons de l'histoire, les injonctions de la morale doivent, à juste titre, créer un climat propice à la volonté de résistance, jeter les bases solides de la défense militaire, sans lesquelles les sacrifices onéreux, consentis pour l'armement, deviendraient illusoire.

Ce rappel ne doit pas avoir pour conséquence, bien sûr, de réveiller les bas instincts qui sommeillent en chacun de nous et d'idéaliser la guerre. Celle-ci, malgré l'héroïsme qu'elle suscite, ne représente, dans le déroulement de la civilisation, qu'un moment de crise et d'égarement.

Les manifestations les plus élevées de l'esprit humain sont du ressort de la religion et de la culture.

Toute personne, mue par un idéal chrétien, sait qu'« au-dessus de la guerre, il y a la paix ». Tenir la paix comme la valeur suprême est une attitude d'esprit conforme à l'Évangile, et qui s'harmonise, à tous égards, avec le patriotisme chrétien.

La paix n'est-elle pas l'un des éléments primordiaux du royaume de Dieu ? Et ne devons-nous pas, mes bien chers frères, travailler de toutes nos forces, de tout notre cœur, à l'avènement d'une société humaine où les divers peuples, loin de se méconnaître, de se haïr et de s'entre-déchirer, s'allieraient pour vivre et prospérer dans la concorde et dans la paix.

« La paix est un si grand bienfait, a dit saint Augustin, que même dans les affaires temporelles, on ne peut rien entendre ou nommer qui soit plus doux, rien souhaiter qui soit plus désirable, rien découvrir enfin qui soit meilleur. »

Mes bien chers frères, c'est pour sauvegarder l'indépendance de leur territoire, pour maintenir la paix que nos ancêtres ont combattu à Grandson et à Morat. Ce doit être notre ambition à nous aussi de faire régner la justice et la paix dans nos divers champs d'activité, puisque la pratique de ces vertus chrétiennes correspond à la volonté de Dieu et comble une des aspirations les plus fondamentales de notre âme.

GÉRARD PFULG.